

**Nombre de membres :**

**Afférents au Conseil Municipal : 15**

**En exercice : 19**

**Qui ont pris part à la délibération : 16**

**1 pouvoir : Mme VALLA Marie-Paule donne pouvoir à Mr MORIN Daniel**

Date de la convocation : 26 décembre 2015

Date de l’affichage : 26 décembre 2015

L’An deux mil seize et le quatre janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de BEAULON s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LOGNON Alain, Maire, en suite de la convocation faite le vingt-six décembre deux mil quinze.

**Etaient présents :** Mrs LOGNON Alain, Maire, CROCHET Gilles, BENIGAUD Patrick, MORIN Daniel, VIZIER Jérôme, FRIZOT Bernard, BERNON Gérard, FAVARETTO Alain, CHARPENTIER Jean-Marie, GILLARDIN Jean-Michel

Mmes BERGER Christine, LAVOCAT Hélène, MARECHAL Marie-Noëlle, RABOUTOT Odile, ROBOTA Colette,

**Excusés :** Mmes PRIEUR Carole, GUYOT Marie-Louise, DUPONT Sandra, VALLA Marie-Paule

**Secrétaire :** Mme LAVOCAT Hélène

<b>DELIBERATION DE REFINANCEMENT DES EMPRUNTS</b>
---

Le Conseil Municipal de BEAULON, avec 15 voix pour, 0 contre et 1 abstention, décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Pour refinancer les emprunts N°7638492, N°6961068, N°8275312, le conseil municipal de la Mairie de BEAULON décide de contracter auprès de la Caisse d’Epargne d’Auvergne et du Limousin, en substitution des contrats de prêt ci-dessus, un emprunt global d’un montant de 257 962,98 € (*deux cent cinquante-sept mille neuf cent soixante-deux euros quatre-vingt-dix-huit centimes*) correspondant au refinancement de la totalité du capital restant dû (CRD) pour un montant de 257 962,86 € et des indemnités pour un montant de 6 770,12 € au titre des contrats de prêt sus-indiqués à la date du 15/01/2016, et dont les principales caractéristiques et conditions financières sont les suivantes :

☒ Montant : 257 962,98 euros

☒ Date de départ de 15/01/2016  
l’amortissement :

☒ Date de première échéance : 15/07/2016

☒ Date de dernière échéance : 15/01/2028

## COMMUNE DE BEAULON – SEANCE DU 04 JANVIER 2016

- ☒ Durée : 12 ans
- ☒ Commission de G2D : 0,20 % du montant refinancé
- ☒ Référence du prêt : Taux fixe
- ☒ Taux d'intérêt applicable :

**Le taux applicable sera un taux fixe de 3,29 %**

- ☒ Base de calcul des intérêts pendant la première phase: 30 / 360
- ☒ Amortissement du capital : Progressif
- ☒ Périodicité des échéances : semestrielle
- ☒ Remboursement anticipé pendant la phase taux fixe : Possible à chaque échéance moyennant le respect d'un préavis de 30 jours ouvrés et le paiement d'une indemnité actuarielle.

### ARTICLE 2

La souscription du prêt visé à l'article 1 et le paiement à la date du 15/01/2016 des intérêts courus non échus pour un montant de 10 476,47 € et de la commission de G2D pour un montant de 515,93 € et de tout montant dû et non refinancé et au titre des contrats N°7638492, N°6961068, N°8275312 libéreront la Commune de BEALON de l'ensemble de ses obligations au titre du contrat susvisé à la date à laquelle la Caisse d'Epargne Auvergne et Limousin aura reçu parfait paiement de la totalité des sommes dues et précisées ci-avant.

### ARTICLE 3

Le conseil municipal de la Mairie de BEAULON décide que le remboursement du présent emprunt contracté avec la Caisse d'Epargne Auvergne et Limousin s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

**DELIBERATION POUR DEMANDE D'AIDE AUPRES DU  
TERRITOIRE BOURBON PAYS DE MOULINS - AUVERGNE  
DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER  
AU TITRE DU PROJET « CREATION D'UN CITY STADE, D'UN  
PARCOURS SANTE ET D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal, du dossier de demande d'aide relatif au programme de travaux 2016, et notamment la création d'un city stade, d'un

## COMMUNE DE BEAULON – SEANCE DU 04 JANVIER 2016

parcours de santé et d'une aire de jeux pour enfants, pour un montant global de 75 000, 00 € HT.

Il signale que ces travaux peuvent bénéficier d'une aide du Territoire Bourbon Pays de Moulins - Auvergne, dans le cadre du programme Leader, au titre du programme général d'aide aux « travaux aux équipements communaux », au taux de 16 %.

Ouïe cet exposé et après échanges de vues, le Conseil Municipal, avec 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

1°) Prend en considération et approuve le dossier relatif à la création d'un city stade, d'un parcours de santé et d'une aire de jeux pour enfants, pour un montant HT de 75 000.00 €

2°) Sollicite l'aide du Territoire Bourbon Pays de Moulins - Auvergne, dans le cadre du Programme Leader, au titre du programme Leader au taux de 16%.

3°) Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet et dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

LOGNON Alain Maire,	MORIN Daniel 1 <sup>er</sup> adjoint,	ROBOTA Colette 2 <sup>ème</sup> adjointe,	LAVOCAT Hélène, 3 <sup>ème</sup> adjointe,	GILLARDIN Jean-Michel, 4 <sup>ème</sup> adjoint,
RABOUTOT Odile 5 <sup>ème</sup> adjointe	BENIGAUD Patrick	FRIZOT Bernard	VALLA Marie- Paule	PRIEUR Carole
CROCHET Gilles	GUYOT Marie- Louise	MARECHAL Marie-Noëlle	FAVARETTO Alain	BERNON Gérard
CHARPENTIER Jean-Marie	BERGER Christine	DUPONT Sandra	VIZIER Jérôme	

**COMMUNE DE BEAULON – SEANCE DU 04 JANVIER 2016**

---

--	--	--	--	--